

MEMENTO PRATIQUE

DES DÉCHETS RECYCLABLES ET NON MÉNAGERS POUR LES PROFESSIONNELS



DÉCHETS NON MÉNAGERS



Pour les restaurants :

Collecte en porte à porte à 2h, 10h et 15h.

Pour les commerces :

Collecte en porte à porte à 20h.



VERRES



Les verres (bouteilles + bocaux uniquement) doivent être sortis à 9h devant l'entrée de l'établissement.

Les caisses sont à demander au service Environnement de la mairie au 0 800 828 123.



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



Réfrigérateurs, micro-ondes, informatique, téléphonie, piles

Vous pouvez les déposer à l'aire de stockage des déchets verts du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à côté de leur panneau indicatif.



Les piles peuvent aussi être déposées à l'Hôtel de ville, à la bibliothèque jeunesse et au service environnement.



CARTONS



Dépose de 12h à 15h devant l'entrée de l'établissement.

Les cartons doivent être impérativement vidés, pliés et ficelés.



HUILES USAGÉES



Collecte de 11h à 13h, devant la porte de l'établissement ou du côté cuisine.

Uniquement sur inscription, en appelant le service Environnement au 0 800 828 123, la veille de la collecte souhaitée. Les bidons doivent contenir uniquement les huiles usagées.



ENCOMBRANTS



Le service environnement de la ville délivre les autorisations de dépôts d'encombrants pour la déchetterie de la Môle. Renseignements au 0 800 828 123.



Il est interdit de jeter les balayures, les eaux sales de lavage des vitrines, ainsi que les mégots de cigarettes sur la voie publique et dans les grilles pluviales.



Il est formellement interdit de déposer sur la voie publique tous déchets en dehors des heures de collecte pour des raisons de salubrité publique et de sécurité.

Toute infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, conformément à l'arrêté municipal n° 167/10.

www.saint-tropez.fr

Pour toute question, contactez le service Environnement au n° vert

 0 800 828 123